

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 12 Février 2021 Procès-Verbal

Présents : BANGE Tracy, BLASER Bernard, BROCHET Pierre, CHABOISSIER Michèle, CHARVIN Gilles, DUPAS Jean-Yves, GUILLET Pierre, KELLER Myriam, LATHUILLIERE Angélique, NANTERME Bernard- Pierre, POISIGNON Romain, PARENTHOUX Jean-Christophe, RICHOZ Monique, TROIANO Catherine

Absent(s) : REUTER Bernard

Le conseil municipal reste avancé à 18h30 par rapport à la situation sanitaire actuelle.
Arrivée de Madame Bange Tracy à 18h31

Approbation du procès-verbal du 08 janvier 2021.

- Mr Bernard-Pierre NANTERME corrige des fautes orthographiques et grammaticales.
- Mr Bernard-Pierre NANTERME revient sur la page 4, sur l'attribution des baux communaux à la société de Chasse « la Diane de Ceyzérieu » point n°6 du CM. Il souhaite répondre négativement à la question de Mme Keller Martine posée dans un courrier envoyé à tous les conseillers municipaux, à savoir s'ils avaient reçu des pressions. Il souhaite revenir sur sa décision d'avoir approuvé celle du conseil municipal d'autoriser une seule société de chasse à chasser sur la commune. Ce dernier désire ne plus faire partie de « l'unanimité ». Il précise être contre le « monopole » et être pour le « pluralisme ».
Mme le Maire rappelle à Mr Bernard-Pierre Nanterme qu'il est élu depuis 2014, et que ce dernier avait connaissance des éléments.
Mr Nanterme Bernard-Pierre ne souhaite donc pas signer le compte-rendu.
- Mme Keller Myriam propose le retrait de la délibération au sujet du PADD au point n°14 de l'ordre du jour, pour plusieurs raisons : le public n'est pas autorisé à être présent au conseil municipal, à cause du couvre-feu. Le sujet étant important, un conseil municipal exceptionnel sera organisé le samedi 20 février 2021 à 9h.
Accepté à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Tracy Bange est désignée secrétaire de séance.

2021_02_00 RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Jean-Yves DUPAS

Suite au recrutement de nouveaux agents, et à la modification des horaires de travail, le tableau des emplois doit être modifié.

Mme Isabelle Cattelin a été recrutée sur un contrat de travail pour « remplacement », avec paiement d'heures supplémentaires. Le conseil municipal propose de la recruter sur un poste d'ouvrier polyvalent à 28h annualisées, pendant 6 mois, renouvelable.

Mme Najoua AKHBOUCHE voit son contrat de travail passer de 28h à 28h15 annualisées.

Mme Elisabeth CHARVIN voit son contrat de travail passer de 26h36 à 27h36 annualisées, soit 1h de plus par semaine afin d'intervenir à la cantine les jeudis midi. Suppression de son ancien poste à 26h36.

Vote à l'unanimité

2021_02_01 RESSOURCES HUMAINES : Convention mise à disposition d'un agent par la mairie de Chanaz pour l'installation des illuminations

Madame le Maire rappelle que la commune a investi dans des illuminations de Noël, et que pour intervenir sur éclairage public il est obligatoire que l'agent ait une habilitation électrique. En accord avec le maire de Chanaz, un agent de Chanaz habilité est intervenu pour le branchement.

Il a réalisé deux journées de 8h, le coût horaire étant de 16,02 €.

La mairie de Ceyzérieu est donc redevable de la somme de 256,02€ pour avoir bénéficié de ce service.

Madame le Maire remercie Monsieur Pierre-Yves Keller pour son aide technique (nacelle) et le temps passé à l'installation des décorations.

Mr Nanterme Bernard-Pierre demande si un agent de Culoz n'aurait pas pu être sollicité. Mme le Maire explique que, par choix de simplicité, elle a demandé à son collègue de Chanaz. De plus, la pose des illuminations se fait dans toutes les communes à la même période, et un agent de Culoz n'aurait pas forcément pu être disponible. Jean-Christophe Parenthoux demande si cette opération sera reconduite. Madame le Maire répond qu'un des agents techniques de Ceyzérieu sera envoyé en formation pour passer les habilitations pour pouvoir faire les branchements.

Vote à l'unanimité

2021_02_02 ADMINSTRATIF : Délibération offre copieur et imprimante ACS

Jean-Yves Dupas explique que le contrat de location du copieur arrive au terme. Une demande de devis a été réalisée. Proposition d'ACS d'une imprimante plus performante avec une meilleure qualité.

Comparatif entre la nouvelle et ancienne imprimante. Le coût de location de l'appareil est plus élevé, mais le coût « copie » est inférieur. Ainsi, une économie prévisionnelle de 23 € par trimestre est attendue. Cette nouvelle imprimante permet de plier et agraffer les documents, comme le bulletin municipal.

En imprimant en interne le bulletin municipal, avec cette nouvelle imprimante, et en prenant en compte la consommation électrique, le papier et le coût de l'impression, une économie de 50 % est envisagée.

Vote à l'unanimité

2021_02_03 ADMINISTRATIF : Délibération contrat maintenance copieur et imprimante ACS

Jean-Yves DUPAS demande l'annulation de la délibération du 8 décembre 2020, qui concernait le contrat de maintenance du parc informatique. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin de tenir compte du coût unitaire pour chaque poste informatique, ce qui augmente le prix global.

Le coût global est de 1320 € annuel avec ACS au lieu de 1273,34€ avec l'ancien prestataire, EPC Maintenance. L'antivirus est compris avec ACS, alors qu'il revenait à 133,34€ par an avec l'ancien prestataire. La sauvegarde est automatique aujourd'hui et se situe dans un boîtier protégé anti-feu.

Madame le Maire rappelle que tous les postes ont été changés, les anciens ne supportant plus les mises à jour de nouveaux logiciels, notamment de comptabilité.

Il faut donc annuler la dernière délibération et adopter celle-ci, avec les nouveaux montants.

Vote à l'unanimité

2021_02_04 FINANCES : Délibération pour fixer le prix de vente des copies et photocopies

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer un prix pour les photocopies A4 et A3 (Couleurs et noir et blanc), les photocopies restent gratuites pour les associations.

Madame le Maire rappelle la nécessité de mettre en place une régie pour gérer ces paiements.

Monique Richoz et Pierre Brochet précisent que si l'épicerie Le Sérieux propose ce service, il ne faut pas que la mairie se substitue à ce service privé. L'épicerie sera donc consultée avant de statuer.

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

2021_02_05 SCOLAIRE : délibération contre la fermeture d'une classe à l'école publique Anne-Marie

Lagrange

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs semaines des démarches sont mises en place pour lutter contre la fermeture de la 6^{ème} classe selon la décision de l'inspectrice, confirmée par le CDEN le 9 février 2021.

Madame le Maire a rencontré l'inspectrice Académique le 20 janvier ; rencontre durant laquelle cette dernière avait, en première instance, proposé de reporter la décision au mois de juin. Le 22 janvier, l'inspectrice annonçait que finalement la décision serait prise le 2 février.

Une réunion entre les élus et les délégués des parents d'élèves a été organisée, à l'issue de laquelle des courriers des élus et des parents ont été rédigés et envoyés, ainsi qu'une pétition (récoltant à ce jour environ 800 signatures). Le 2 février il y a eu un avis défavorable des syndicats, ce qui a obligé l'inspectrice à reporter la décision au 9 février. Madame le Maire rappelle les différents arguments qui ont été mis en évidence.

Vote à l'unanimité

2021_02_06 ENVIRONNEMENT : Adhésion à l'association des communes forestières de l'Ain

Cette association date de 1933 et regroupe 6000 collectivités, soit 60% de la surface des forêts communales. Quelques élus, accompagnés de la commission environnement, ont récemment rencontré Monsieur Bastien Brunet afin de leur expliquer la procédure de « biens sans maître » permettant la récupération de parcelles forestières dont les propriétaires ne sont plus connus depuis plus de 3 ans. Les biens, susceptibles d'être récupérés par la commune, représentent 55 hectares décomposés en plusieurs petites parcelles.

Il est rappelé les intérêts d'adhérer à cette association : venir en aide au niveau de la commune mais aussi des privés. C'est également un relais au niveau des élus dans la lutte contre les dégradations dans les forêts par les animaux ou les insectes. Enfin, cette association permettra la mise en œuvre d'un schéma pour la forêt sectionnelle.

Vote à l'unanimité

2021_02_07 ENVIRONNEMENT : Coupe de bois : parcelles 1-2-3-4-5 sur le secteur d'Ardosset

Le plan d'aménagement réalisé par l'ONF arrive à terme prochainement et il convient de le renouveler. Il y a du retard dans les différentes actions actées il y a une dizaine d'années. Pour se faire, il est nécessaire d'engager des travaux sur les 2 prochaines années. Une coupe de Douglas sur la parcelle n°2, un éclaircissage des sapins plantés sur les parcelles 1-3-4 et un dégagement du taillis sous les gros chênes reproducteurs. L'ONF va piloter ces travaux avec l'aide des affouagistes et des habitants d'Ardosset.

Vote à l'unanimité

2021_02_08 VOIRIE : Modification du tableau de classement de la voirie communale

La communauté de commune Bugey Sud assure depuis plusieurs années, la compétence « entretien de la voirie communale ». Des voies de Ceyzérieu sont absentes du tableau de classement et il y a lieu de les rajouter :

Rue du fenil à Avrissieu le Bas

Route de Poirin et rue du Lavoir à Lapierre

Vote à l'unanimité

2021_02_09 VOIRIE : Travaux de goudronnage (TRIMAX) et de voirie

Suite au permis de construire accordé à M. Tournier, situé route d'Ardosset, des tranchées ont été réalisées par la commune pour réaliser le branchement aux réseaux (Eau et assainissement). Il convient donc de procéder à la réfection de cette route.

Les abords des Trimax d'Ardosset nécessitent également une réfection. Monsieur Bernard Blaser présente un tableau récapitulatif des différents devis reçus pour ces travaux.

Trois entreprises ont été consultées

- SER : 11 718.00€

- EIFFAGE : 7 888.84€

- FAVIER : 8 232.00€

Il convient de choisir la société Eiffage qui est la plus compétitive.

Vote à l'unanimité

2021_02_10 EAU / ASSAINISSEMENT : Devis pour contrôle avant mise en service des réseaux

Afin de procéder à la réfection des chaussées, et la mise en service d'une partie du réseau, il y a lieu de procéder au contrôle des travaux réalisés par la société Dumas.

Nature des travaux de contrôle : Inspections vidéo des canalisations, essais test à l'air comprimé, test sur la qualité de compactage des tranchées. La longueur du réseau testé est de 1950M.

Trois entreprises ont été consultées. La société VISI 38 a été retenue pour un montant de 11 460.00€ TTC.

Vote à l'unanimité

2021_02_11 EAU/ ASSAINISSEMENT : Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, il a été décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire. La convention constitutive de ce groupement a été signée le 28 mai 2020. Il convient de modifier cette convention par un avenant n°1, afin de prendre en compte l'impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement, l'impossibilité pour la CCBS de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement, les modifications liées au montage des marchés publics.

Vote à l'unanimité

2021_02_12 COMMUNAUTARISME : Projet de modification des statuts de la communauté de commune Bugey-Sud

Madame le Maire expose que l'évolution des statuts de la communauté de communes est nécessaire pour permettre la continuité de l'activité touristique des Vélos Rails du Bugey. Pour cela, la CCBS doit signer avec SNCF Réseau une convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour une exploitation touristique.

Vote à l'unanimité

2021_02_13 URBANISME : Signature de la convention de mise à disposition avec l'EPF01

Lors du conseil municipal 8 janvier 2021, le conseil a voté la signature de la convention avec l'EPF01 pour le portage financier. Il convient désormais de voter la signature de la convention de mise à disposition avec cet organisme qui permettra à la commune de Ceyzérieu de disposer de la propriété achetée à la famille Barbaux. Cette convention engage la commune à prendre en charge la gestion et l'entretien de ce tènement, et en assumer les charges induites.

Vote à l'unanimité

POINTS DIVERS

M. Nanterme souhaite revenir sur le fait qu'il a été troublé par les courriers de Mesdames Martine Keller et Jacqueline Dassin reçus au sujet de la chasse, et plus particulièrement sur l'attribution des baux communaux à la Société de chasse « la Diane de Ceyzérieu ». Il ne désire pas prendre parti pour l'une ou l'autre association, et rappelle qu'il prône le « pluralisme ».

Madame le Maire rappelle les actions et initiatives menées depuis plusieurs mois pour permettre à l'ensemble des chasseurs de Ceyzérieu de pratiquer leurs loisirs.

M. Nanterme reconnaît que Madame le Maire a pris l'initiative de mettre en harmonie les deux sociétés de chasse, en vain. M. Nanterme déclare se trouver dans une situation d'incertitude et de trouble car il estime que la situation n'est pas assez claire.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal est au travail depuis le mois de mai dernier et que le sujet « Chasse » a été débattu à plusieurs reprises lors des bureaux municipaux et conseils municipaux, et que M. Nanterme n'assiste aux conseils municipaux que depuis le 8 janvier 2021.

Madame le Maire explique l'historique du dossier, et les actions que le conseil municipal y a menées concernant ce dossier afin de trouver une solution à l'amiable.

L'amicale de chasse de Ceyzérieu n'est, à ce jour, pas reconnue par la Fédération Départementale de Chasse et cette dernière ne lui a pas délivré de plan de chasse (bagues, carnet de battues, etc.).

Madame le Maire rappelle qu'elle comprend la déception des membres de l'amicale de chasse de Ceyzérieu. Cependant, en tant que Maire, elle a le devoir, d'appliquer et de faire appliquer la loi, à la demande des services de l'Etat, afin de régulariser la situation.

Monsieur Jean Christophe Parenthoux souhaite souligner que les décisions du conseil municipal ont été prises sans aucune pression extérieure, et propose d'aborder ce sujet lors de prochaines commissions « vie locale ». Monsieur Nanterme remercie Madame le Maire pour toutes ses réponses.

La séance est levée à 21h08

